

---

# MAIRIE DE LES SIEGES

---

## CONSEIL MUNICIPAL

---

*SEANCE DU 13 avril 2021*  
*CONVOCATION DU 09 avril 2021*

---

### PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le treize avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes en séance ordinaire, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Antoine BARBIRATI, Maire.

Sont présents : M. MARANDEL Hervé, Mme HARDY Marie-Line et M. STANIA Éric, maire-adjoints, M. CHEVALIER Philippe, M. CALLEWAERT Anthony, M. GOURREAU Fabrice, Mme BUIS Laurence, M. BOURNONVILLE Gérald et Mme CANESTRARO Jocelyne, conseillers.

Absent représenté : M. RAGOT Lionel (par M. GOURREAU)

M. MARANDEL Hervé élu secrétaire de séance.

#### L'ordre du jour étant le suivant :

- \* Approbation du procès-verbal en date du 30 mars 2021,
- \* Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2020,
- \* Vote des budgets primitifs 2021,
- \* Vote des taxes,
- \* Questions diverses.

\*\*\*\*\*

Ouverture de la séance à 18 heures 30.

#### \* Approbation du procès-verbal en date du 30 mars 2021

Le procès-verbal de la réunion du 30 mars 2021 a été approuvé à l'unanimité.

## **2021-15. Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2020**

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif est le résultat de l'exercice, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, avec les restes à réaliser, notamment en investissement.

Cette comptabilité a été contrôlée par la Perception.

Le compte administratif est identique au compte de gestion de nos Trésoriers municipaux.

### **1. COMMUNE**

#### **-Approbation du compte administratif de la commune 2020 :**

Le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de 204 969,09 €

Un excédent d'investissement de 116 681,65 €

Monsieur le Maire quitte la séance ; Monsieur MARANDEL Hervé, 1<sup>er</sup> Adjoint, soumet au Conseil le vote du compte de gestion 2020, puis le compte administratif 2020 de la commune

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 et le compte administratif 2020.

Monsieur le Maire revient.

#### **- Affectation du résultat du budget communal pour l'exercice 2020 :**

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 : 0.0 €

Résultat de fonctionnement excédentaire reporté 002 : 204 964,09 €

Résultat d'investissement excédentaire reporté 001 : 116 681,65 €

### **2. Assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif est le résultat de l'exercice, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, avec les restes à réaliser, notamment en investissement.

Cette comptabilité a été contrôlée par la Perception.

Le compte administratif est identique au compte de gestion de nos Trésoriers municipaux.

#### **-Approbation du compte administratif de la commune 2020 :**

Le compte administratif présente :

Un déficit de fonctionnement de 11 735.05 €

Un déficit d'investissement de 19 784.23 €

Monsieur le Maire quitte la séance ; Monsieur MARANDEL Hervé, 1<sup>er</sup> Adjoint, soumet au Conseil le vote du compte de gestion 2020, puis le compte administratif 2020 de l'assainissement

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 et le compte administratif 2020.

Monsieur le Maire revient

- **Affectation du résultat du budget communal pour l'exercice 2020 :**

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 :	0.0 €
Résultat de fonctionnement déficitaire reporté 002 :	11 735.05 €
Résultat d'investissement déficitaire reporté 001 :	19 784.23 €

**2021.16 Vote des Taxes**

Le Maire rappelle que la taxe d'habitation n'existe plus et que pour compenser l'état propose les taux suivants :

Taxe foncière (bâti) :	33,64% = 11.80% taux communal + 21.84% taux départemental
Taxe foncière (non bâti) :	32.23%
CFE :	19.16%

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- Accepte de garder le taux des taxes proposées.
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

**2021-17. Vote des budgets primitifs 2021**

**1. COMMUNE**

Monsieur le maire expose le budget primitif 2021 de la commune.

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2021 de la commune, équilibré en recettes et dépenses à :

Section de fonctionnement :	586 851.82 €
Section d'investissement :	537 265.37 €

**2. Assainissement**

Monsieur le maire expose le budget primitif 2021 de l'assainissement.

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2020 de la commune, équilibré en recettes et dépenses à :

Section de fonctionnement :	12 963.05 €
Section d'investissement :	32 747.28 €

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00.